

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE HAGONDANGE

PROCES VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL

- - -

S E A N C E

DU

MERCREDI 7 JUIN 2023

- - -

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2023 s'est réuni à la salle des Fêtes du complexe « Paul Lamm », rue Henri Hoffmann, le mercredi 7 juin 2023, sous la présidence de Madame Valérie ROMILLY, Maire.

<u>Conseillers Municipaux</u>	<u>Membres présents :</u>	M.ERNST, Mme DA-COSTA COLCHEN, M.PARACHINI, Mme DUBOIS, M.MICHALIK, Mme BRUNI, M.HONIG, Mme TRAPP, M.SERIS, M.SLADEK, M.LEONARD, M.ARLEN, Mme TAVARES, Mme KNOB, M.STORCK, Mme SANTORO, Mme CONICELLA, Mme MURA, M.FORFERT, M.KASPRZAK et M.LAMM.
<u>en fonction</u>	:	29
<u>présents</u>	:	22
<u>excusés</u>	:	4
<u>non excusé</u>	:	3
<u>procurations</u>	:	3
	<u>ont donné procuration :</u>	Mme SOREAU à Mme ROMILLY M.WALKIEWICZ à M.STORCK Mme MOUROT à M.PARACHINI

Responsable des Services Municipaux (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales) : M. SERIER, Directeur Général des Services.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35

*_*_*_*

Ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023

Personnel Municipal

1. Modification de l'organigramme du personnel municipal

Vie associative

2. Attribution de subventions

Pôle Education

3. Attribution de subventions

Affaires culturelles

4. Département de la Moselle – Avenant n°2 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques – Offre d'un nouveau service de ressources en lignes « Numos »

Conservatoire de musique

5. Département de la Moselle - Demande de subvention annuelle

Accueil de l'Habitant - Etat civil - C.C.A.S.

6. Formation du jury criminel 2024

23-36 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2023

RAPPORT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 avril 2023 qui a été transmis à tous les conseillers.

Présents	: 22
Votants	: 25
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 25
Pour	: 25
Contre	: 0

23-37 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL MUNICIPAL

RAPPORT

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2023, Mme le Maire propose de modifier l'organigramme comme suit :

1. La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B de la filière culturelle) à temps non complet à raison de 5h30 par semaine (soit 27,5%) à compter du 1er juillet 2023
2. La transformation d'un poste d'ASEM principal 2^e classe (catégorie C de la filière sociale) à temps non complet à raison de 20 heures par semaine en un poste d'ASEM principal 2^e classe (catégorie C de la filière sociale) à temps non complet à raison de 28 heures par semaine à compter du 1er août 2023
3. La suppression d'un poste d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique) à temps non complet à raison de 17h30 par semaine à compter du 1er juillet 2023
4. La suppression d'un poste d'ASEM principal 1^{ère} classe (catégorie C de la filière sociale) à temps non complet à raison de 22h15 par semaine à compter du 1er juillet 2023
5. La suppression d'un poste d'adjoint d'animation (catégorie C de la filière animation) à temps non complet à raison de 29h par semaine à compter du 1er juillet 2023
6. La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C de la filière administrative) à temps complet à compter du 1er juillet 2023
7. La transformation d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C de la filière administrative) à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe (catégorie C de la filière administrative) à temps complet à compter du 1er juillet 2023

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2023,

DECIDE la transformation en postes présentés ci-dessus.

Présents	: 22
Votants	: 25
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 25
Pour	: 25
Contre	: 0

23-38 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORT

18H42 : ARRIVEE DE Mme RUSSO

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

- **à imputer au compte 025 6574 CU Subventions de fonctionnement**
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Hagondange
 - Fonctionnement* 500,00 €
 - Jeunes sapeurs-pompiers* 1 500,00 €
 - Société Carnavalesque de Hagondange – Solde carnaval 8 000,00 €
- **à imputer au compte 520 657 362 Subvention de fonctionnement**
 - C.C.A.S.
 - Subvention de fonctionnement solde 300 000,00 €
- **à imputer au compte 025 678 HV CU Subvention exceptionnelle diverse**
 - Orne Valley Cars - Location de salle 285,60 €

MOTION

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

• **à imputer au compte 025 6574 CU Subventions de fonctionnement**

- Amicale des sapeurs-pompiers de Hagondange
Fonctionnement 500,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers 1 500,00 €
- Société Carnavalesque de Hagondange – Solde carnaval 8 000,00 €

• **à imputer au compte 520 657 362 Subvention de fonctionnement**

- C.C.A.S.
- Subvention de fonctionnement solde 300 000,00 €

• **à imputer au compte 025 678 HV CU Subvention exceptionnelle diverse**

- Orne Valley Cars - Location de salle 285,60 €

Présents : 23
Votants : 26
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

23-39 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORT

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

. **à imputer au compte 314 6574 SC CAR**

Centre Socio Culturel Louis Aragon (C.S.C.) à Hagondange
. subvention de fonctionnement 2023 – solde 20 000,00 €

. **à imputer au compte 025 6574 SC SUBVENTION**

Association des Parents d'Elèves – FCPE - Hagondange
. participation Carnaval 2023 153,00 €

MOTION

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

. à imputer au compte 314 6574 SC CAR

Centre Socio Culturel Louis Aragon (C.S.C.) à Hagondange
. subvention de fonctionnement 2023 – solde 20 000,00 €

. à imputer au compte 025 6574 SC SUBVENTION

Association des Parents d'Elèves – FCPE - Hagondange
. participation Carnaval 2023 153,00 €

Présents : 23
Votants : 26
Abstentions : 2 M.PARACHINI et M.SERIS
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

23-40 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES – OFFRE D'UN NOUVEAU SERVICE DE RESSOURCES EN LIGNE « NuMos »

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence obligatoire relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques, le Département de la Moselle et la Ville d'Hagondange sont liés par une convention de partenariat valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Un nouveau service de ressources en ligne est proposé : « NuMos ». En effet une plateforme de ressources culturelles en ligne mettra à disposition des livres, films, magazines, journaux, musique, jeux vidéo, cours en ligne et ressources adaptées aux publics malentendants, malvoyants et dys avec une accessibilité 24h/24 et 7 jours/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Un accès avec des contenus adaptés sera également proposé aux 4-12 ans.

Pour rappel, la commune s'engage à respecter les critères suivants :

- La gratuité pour les moins de 18 ans
- Une dépense d'acquisition de 1 € par habitant
- 6 heures d'ouverture minimum par semaine

MOTION

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE de renforcer sa collaboration avec le Département de la Moselle en faveur de la lecture publique, en acceptant l'avenant n°2 de la convention.

Et AUTORISE, Mme le Maire ou son adjoint délégué, à signer les documents s'y rapportant.

Présents	: 23
Votants	: 26
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 26
Pour	: 26
Contre	: 0

23-41 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – CONSERVATOIRE MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE

RAPPORT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Hagondange a sollicité une subvention de fonctionnement pour le Conservatoire Municipal auprès du département de la Moselle.

Cette subvention a pour objet de valoriser les écoles de musique du département qui ont mis en place un projet d'établissement convainquant qui répond aux exigences en termes de qualité de qualification des enseignants et de la pertinence des cours qui y sont pratiqués.

Cette demande a été signée le 22 décembre 2022 et a été accordée le 3 avril 2023 pour un montant de **24.000 €**

Les différentes modalités sont présentées dans la convention en annexe.

MOTION

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle du Département de la Moselle.

Présents	: 23
Votants	: 26
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 26
Pour	: 26
Contre	: 0

FORMATION DU JURY CRIMINEL 2024

RAPPORT

Madame Le Maire, vu l'arrêté préfectoral n° 2023/DCL/4/418 du 5 avril 2023 fixant la répartition des jurés pour l'année 2024 en vue de la formation de la liste préparatoire du jury criminel, procède au tirage au sort de 21 numéros correspondant à 21 noms sur la liste électorale générale de la commune.

1	68	95	197	219	215	285	246	364
391	447	394	407	442	552	556	566	578
617	605	689						

POINTS DIVERS : /

La séance est levée à 18h52

Christophe SERIER

Directeur des Services
Secrétaire de Séance



Hagondange, le 5 juillet 2023
Valérie ROMILLY

Maire de Hagondange,
Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle